



Génération
ERASMUS+



• ENSEIGNANTS

• FORMATEURS

• PERSONNELS

• ÉDUCATEURS

*Feu vert
pour l'Europe !*



ERASMUS +

C'EST AUSSI POUR VOUS !

VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL DE L'ÉDUCATION OU DE LA FORMATION ?

► Vous souhaitez approfondir vos compétences linguistiques et professionnelles ou découvrir de nouvelles méthodes de travail ?

Partez en mobilité de formation ou d'enseignement avec Erasmus + (action clé 1).

► Vous aimeriez échanger avec vos homologues européens autour de vos pratiques professionnelles ou expérimenter des outils et des méthodes de travail innovants ?

Construisez un projet de partenariat Erasmus + (action clé 2).



Qui est concerné ?

- Les professionnels de l'enseignement scolaire : enseignants, personnels de direction, personnels administratifs, inspecteurs...
- Les professionnels de l'enseignement supérieur : enseignants et personnels administratifs
- Les professionnels de l'enseignement et de la formation professionnels : enseignants et formateurs, personnels administratifs, tuteurs de stage, chefs de travaux, maîtres d'apprentissage ...
- Les professionnels de l'éducation des adultes : formateurs, éducateurs, personnels administratifs, bénévoles...



QUELLES DESTINATIONS ? QUELS PARTENAIRES ?

► **Les 32 autres pays** participant au programme Erasmus + :

Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM), Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Turquie.

A savoir :

- Jusqu'à la **sortie officielle du Royaume-Uni** de l'Union européenne, les activités financées par le programme Erasmus + vers le Royaume-Uni ou incluant des partenaires britanniques sont maintenues. Au-delà, le Royaume-Uni aura la possibilité de négocier son maintien dans le programme en tant que pays participant comme le font déjà la Norvège ou encore l'Islande.
- Pour les **personnes en situation de handicap**, le programme Erasmus + prévoit une prise en charge particulière (« besoins spécifiques ») couvrant au réel les coûts supplémentaires et les frais de mobilité de leurs éventuels accompagnateurs.
- Pour les participants issus des RUP et des PTOM, un financement spécifique peut être octroyé au titre des frais de voyage.



QUELLES ACTIVITÉS ?

- ▶ Enseigner dans un établissement européen partenaire
- ▶ Se former : suivre des cours ; assister à des séminaires de formation ; réaliser un stage d'observation dans un établissement d'enseignement ou de formation, dans une entreprise ou toute autre structure pertinente...



+ OÙ TROUVER UNE FORMATION EN EUROPE ?



- La plateforme SCHOOL EDUCATION GATEWAY pour les acteurs de l'enseignement scolaire :
www.schooleducationgateway.eu/fr/pub/index.htm
- Le site IMOTION pour les professionnels de l'enseignement supérieur :
<http://staffmobility.eu/>

QUELLE DURÉE ?

- ▶ La durée de votre mobilité peut varier de **2 jours à 2 mois** (hors temps de voyage).

Les chiffres 2016 pour la France



5 928

professionnels de l'éducation et de la formation sont partis en mobilité de formation



2 563

enseignants du supérieur ont réalisé une mobilité d'enseignement



QUELS FINANCEMENTS ?



La bourse Erasmus + contribue à couvrir partiellement vos frais et peut être complétée par d'autres aides nationales ou locales. Elle finance notamment :

▶ LES FRAIS DE VOYAGE

La bourse Erasmus + prend en charge vos frais de déplacement depuis votre lieu de résidence jusqu'au lieu de destination de votre activité. Elle est forfaitaire et son montant est calculé selon un barème kilométrique.

▶ LES FRAIS DE SÉJOUR (« soutien individuel »)

La bourse Erasmus + finance vos frais d'hébergement, de restauration ou encore de transport. Son montant est forfaitaire et varie selon le coût du niveau de vie du pays d'accueil et la durée de votre mobilité.

A savoir :



Le programme Erasmus + peut prendre en charge les frais de cours et de séminaire de formation donnant lieu à un paiement de droits d'inscription.

Vérane



Responsable
pédagogique au
sein des CEMEA
Rhône-Alpes



« En tant que formatrice, cette mobilité à Lisbonne m'a permis de réfléchir sur mes propres pratiques et conceptions. Les visites de structures et les rencontres avec les professionnels portugais ont suscité beaucoup de questionnements sur notre manière de concevoir l'éducation et la formation en France. Elles m'ont également permis d'acquérir de nouvelles manières d'agir et d'améliorer nos contenus de formation ».

+ de témoignages sur:
www.generation-erasmus.fr



LES PROJETS DE PARTENARIAT (ACTION CLÉ 2)

QUELLES ACTIVITÉS ?

- ▶ Partager des idées, des méthodes d'enseignement (projets « échanges de bonnes pratiques »)
- ▶ Développer et/ou transférer des pratiques innovantes visant à améliorer la qualité de l'enseignement, à soutenir la modernisation des établissements et des politiques d'éducation et de formation (projets « innovation »).

QUELS PARTENAIRES EUROPÉENS ?

- ▶ Des établissements d'enseignement et de formation, des organisations publiques ou privées, des collectivités locales, des entreprises, des associations...

A savoir :



Dans le secteur de l'enseignement scolaire, il existe des projets de partenariat qui associent uniquement des établissements scolaires (deux au minimum) et qui financent la mobilité des personnels et/ou des élèves : ce sont **les échanges scolaires Erasmus +**.

+ TROUVER DES PARTENAIRES EUROPÉENS

- eTWINNING pour les établissements scolaires : www.etwinning.net/fr/pub/index.htm
- SCHOOL EDUCATION GATEWAY pour les acteurs de l'enseignement scolaire : www.schooleducationgateway.eu/fr/pub/index.htm
- EPALE pour les professionnels de l'éducation et de la formation des adultes : ec.europa.eu/epale/fr

+ S'INSPIRER DES PROJETS EN COURS

- ERASMUS+ PROJECT RESULTS (EPR) : ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects/



QUELLE DURÉE ?

► La durée d'un projet de partenariat varie entre **12 et 36 mois**.

QUELS FINANCEMENTS ?

► La subvention Erasmus + est une contribution qui n'a pas vocation à couvrir la totalité des frais des projets. Son montant est forfaitaire et déterminé selon la nature des activités programmées et du nombre de leurs participants.

Les chiffres 2016 pour la France



163

projets de partenariat
ont été financés
dont



104

dans le secteur de
l'enseignement scolaire



Anne



J'encourage vivement les établissements à s'engager dans un projet d'échanges scolaires Erasmus + dont les impacts se mesurent à différentes échelles. Créant une réelle ouverture sur l'Europe, ce type de projets offre aux élèves l'opportunité de développer de nombreuses compétences transversales (la tolérance, la confiance en soi et en ses propres compétences, la capacité à prendre des décisions, l'aptitude à résoudre les problèmes), de même qu'il représente un pas déterminant dans la construction de leur citoyenneté européenne et, bien souvent, un facteur fort de motivation scolaire.

Pour les enseignants, s'impliquer dans un projet d'échanges scolaires favorise l'enrichissement de leurs pratiques professionnelles. Enfin, à l'échelle des établissements, outre la construction de partenariats pérennes avec des établissements européens, force est de souligner qu'un projet d'échanges scolaires Erasmus + conduit à l'amélioration du climat scolaire notamment grâce au développement de l'interdisciplinarité au sein des équipes.

A chaque étape de leur projet, les établissements peuvent compter sur le soutien de la DAREIC chargée d'accompagner les équipes éducatives, de la maternelle aux BTS, en leur apportant son expertise dans la gestion de projets européens.

+ de témoignages sur :
www.generation-erasmus.fr

Anne Barron-Chays,
Déléguée
Académique
aux Relations
Européennes,
Internationales et à
la Coopération de
l'Académie de Nice





Votre bagage en plus



Valorisez les compétences acquises lors de votre séjour à l'étranger ou celles développées grâce à votre participation à un projet de partenariat avec le portefeuille de compétences Europass :

- www.agence-erasmus.fr/page/europass



Toutes les infos sur le portail Erasmus+ :

www.erasmusplus.fr



Erasmus+

Réalisé avec le soutien financier de la Commission européenne.

Le contenu de cette publication et l'usage qui pourrait en être fait n'engagent pas la responsabilité de la Commission européenne.

Crédits photos : Shutterstockimages. Septembre 2017.